



Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine

15 octobre 2015

Reconnaissant que les villes, qui accueillent plus de la moitié de la population mondiale, ont un rôle crucial à jouer dans le développement de systèmes alimentaires durables et dans la promotion de régimes alimentaires sains, et que malgré leurs différences, elles sont toutes au cœur de l'innovation économique, politique et culturelle et gèrent une part importante des ressources publiques, des infrastructures, des investissements et des connaissances ;

Constatant que les systèmes alimentaires actuels doivent fournir un accès permanent et fiable pour tous à des aliments adaptés, sûrs, locaux, diversifiés, équitables, sains et riches en nutriments; et que la mission de nourrir les villes fait face à de nombreux défis, notamment une distribution et un accès déséquilibrés, la dégradation de l'environnement, la pénurie de ressources, le changement climatique, des modes de production et de consommation non durables, ainsi que les pertes et le gaspillage d'aliments ;

Reconnaissant que l'urbanisation accélérée a une incidence profonde sur notre monde – dans les domaines économique, social et environnemental – et nous oblige à revoir les modes d'approvisionnement des villes en nourriture et en eau ainsi qu'en d'autres produits et services essentiels ;

Reconnaissant que la faim et la malnutrition sous différentes formes co-existent dans toutes les villes, pesant lourdement sur la santé et le bien-être des individus et générant des coûts sociaux et économiques importants au niveau familial, communautaire, municipal et national ;

Reconnaissant que les petits agriculteurs et producteurs (et en particulier les femmes) jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire des villes et de leurs banlieues tout en contribuant à la préservation de systèmes alimentaires résilients, équitables et culturellement adaptés ; et que la réorientation des systèmes alimentaires et des filières vers des régimes alimentaires durables permet de recréer des liens entre consommateurs et producteurs ruraux et urbains ;

Reconnaissant que l'agriculture urbaine et périurbaine peut contribuer à protéger et à intégrer la biodiversité dans les paysages et les systèmes alimentaires des métropoles, et susciter ainsi des synergies entre alimentation et sécurité alimentaire, services éco-systémiques et bien-être humain ;

Reconnaissant que les politiques alimentaires sont étroitement liées à d'autres thématiques et politiques urbaines, notamment celles touchant à la pauvreté, la protection sanitaire et sociale, l'hygiène et l'assainissement, l'aménagement du territoire, le transport, le commerce, l'énergie, l'éducation et la gestion des catastrophes, et qu'il est donc essentiel d'adopter une approche globale, interdisciplinaire et interinstitutionnelle ;

Reconnaissant que la société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer dans l'alimentation de la population urbaine, en contribuant par leur expérience, des innovations et des campagnes à créer des systèmes alimentaires plus durables et en contribuant à une politique alimentaire urbaine fondée sur le droit et l'inclusion sociale ;

Rappelant que les villes se sont engagées à lutter contre le changement climatique; à promouvoir des stratégies et des actions visant à réduire les émissions de GES et à adapter les villes aux effets du changement climatique sur leurs systèmes alimentaires (notamment lors des Forums urbains mondiaux successifs et de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)) ; ainsi qu'à promouvoir une gestion durable de la biodiversité avec des initiatives portant sur la biodiversité urbaine dans le cadre de la Convention sur la biodiversité ;

Reconnaissant que les villes et leurs territoires voisins participeront à la mise en œuvre de processus internationaux et en particulier les Objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations unies; qu'ils prendront part aux négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur le

changement climatique (COP21) et sont impliqués dans le Défi Faim Zéro ; promouvront une alimentation urbaine durable dans le cadre du suivi de la Seconde conférence internationale sur la nutrition, et joueront un rôle important dans le Cadre pour la réduction des risques de catastrophe post-2015 ;

Réunis à Milan à l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan « Nourrir la planète, énergie pour la vie », nous déclarons par la présente :

**EN SIGNANT LE PACTE DE MILAN DE POLITIQUE ALIMENTAIRE URBAINE,
NOUS, LES MAIRES ET LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES, PRENONS
LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :**

1. Nous travaillerons au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ;
2. Nous encouragerons la coordination entre différents services et secteurs au niveau municipal et communautaire, en nous efforçant d'intégrer les questions de politique alimentaire urbaine dans les politiques, programmes et initiatives sociaux, économiques et environnementaux, notamment distribution et approvisionnement alimentaires, protection sociale, nutrition, équité, production alimentaire, éducation, sécurité alimentaire et la réduction des déchets ;
3. Nous nous efforcerons d'améliorer la cohérence entre les politiques et les programmes alimentaires municipaux et les politiques et processus pertinents au niveau infranational, national, régional et international ;
4. Nous définirons, mettrons en œuvre et évaluerons l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives alimentaires en collaboration avec tous les secteurs du système alimentaire (y compris les autorités voisines, les organisations techniques et académiques, la société civile, les petits producteurs et le secteur privé) ;
5. Nous réexaminerons et modifierons les politiques, réglementations et plans urbains existants pour établir des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables ;
6. Nous utiliserons le Cadre d'action comme point de départ pour que chaque ville engage le développement de son propre système alimentaire et informerons des progrès accomplis les villes signataires, ainsi que le cas échéant nos gouvernements respectifs et les agences internationales ;
7. Nous encouragerons d'autres villes à se joindre à nos actions de politique alimentaire.

Cadre d'action pour une politique alimentaire urbaine

La mise en oeuvre de ce cadre d'action est strictement volontaire. Il vise à proposer des options stratégiques aux villes qui désirent **mettre en place des systèmes alimentaires plus durables** en adoptant le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan lancé par la municipalité de Milan à l'occasion de l'Exposition Universelle 2015 « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

Ce Cadre repose sur l'expérience directe des villes participantes et tient compte d'engagements, buts et objectifs préalables et pertinents. Les options ont été regroupées par thèmes techniques, mais constituent des points d'entrée vers un but commun, l'instauration de systèmes alimentaires durables. La plupart des interventions (comme les cantines scolaires ou les jardins communautaires) peuvent relever de la compétence de plusieurs services ou organismes et contribueront à différentes dimensions (économique, sociale, sanitaire et environnementale) du développement durable.

Les municipalités sont libres de choisir, d'adapter et de regrouper les options proposées sous des lignes directrices qui correspondent le mieux à leurs situations particulières. Des documents d'information complémentaires et des exemples de bonnes pratiques sont disponibles pour faciliter leur mise en oeuvre.

Actions recommandées : assurer un environnement propice à une action efficace (gouvernance)

1. **Faciliter la collaboration entre différents services et organismes municipaux** et rechercher la cohérence des politiques et programmes sectoriels qui influent sur le système alimentaire à différents niveaux administratifs, en mettant en oeuvre une approche fondée sur les droits ; parmi les actions possibles figurent la désignation de personnel municipal permanent, la révision des tâches et des procédures et la réaffectation des ressources.
2. **Accroître la participation des parties prenantes** au niveau municipal à travers le dialogue politique et, le cas échéant, la nomination d'un conseiller en politique alimentaire et/ou la création d'une plateforme multipartenaires ou d'un conseil de l'alimentation, ainsi qu'à travers l'éducation et la sensibilisation.
3. **Identifier, localiser et évaluer les expériences locales** et les initiatives alimentaires de la société civile afin de traduire les bonnes pratiques en programmes et en politiques adaptés, avec l'aide d'organismes de recherche ou d'institutions académiques locaux.
4. **Développer ou réviser les plans et politiques alimentaires urbains** et attribuer au sein de l'administration municipale les ressources nécessaires aux politiques et aux programmes alimentaires ; réviser, harmoniser et renforcer la réglementation municipale; renforcer les capacités stratégiques nécessaires à un système alimentaire plus durable, plus sain et plus équitable, qui concilie les intérêts ruraux et urbains.
5. **Créer ou améliorer les systèmes d'information multisectoriels** favorisant l'élaboration et le suivi des politiques en améliorant la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture, la gestion et l'échange des données sur les systèmes alimentaires urbains, provenant aussi bien de recueils d'information officiels que des données fournies par la société civile et d'autres partenaires.
6. **Élaborer une stratégie de réduction des risques de catastrophes** pour augmenter la résilience des systèmes alimentaires urbains, en particulier pour les villes les plus touchées par le changement climatique, les crises prolongées et une insécurité alimentaire chronique en zone urbaine et rurale.

Actions recommandées : promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition

7. **Promouvoir une alimentation durable** (saine, sûre, culturellement adaptée, respectueuse de l'environnement et des droits) à travers des programmes pertinents d'éducation, de promotion et de communication pour la santé, en particulier dans les écoles, les centres de soins, les marchés et les médias.
8. **Lutter contre les maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation et à l'obésité**, en veillant particulièrement, le cas échéant, à réduire les apports en sucre, en sel, en acides gras trans, en viande et en produits laitiers et à augmenter la consommation de fruits, de légumes et d'aliments non transformés.
9. **Élaborer des directrices diététiques durables** afin d'informer les consommateurs, les planificateurs urbains (surtout ceux chargés des marchés publics), les prestataires de services alimentaires, les détaillants, les producteurs et les transformateurs, et de promouvoir des campagnes de communication et de formation.
10. **Adapter les normes et les réglementations pour rendre l'alimentation durable et l'eau potable disponibles** dans les établissements du secteur public tels que hôpitaux, centres de santé, crèches, lieux de travail, universités, écoles, restauration collective, bureaux municipaux et prisons, et dans la mesure du possible, dans le secteur privé de la distribution alimentaire, au détail, en gros et sur les marchés.
11. **Elaborer des instruments réglementaires et volontaires** pour encourager une alimentation durable en collaboration avec les entreprises publiques et privées, en appliquant des politiques de commercialisation, de publicité et d'étiquetage ; instaurer des mesures économiques d'incitation ou de dissuasio ; et intégrer les règles sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinées aux enfants, conformément aux recommandations de l'OMS.
12. **Encourager les secteurs de la santé et de l'alimentation à joindre leurs efforts** pour mettre en œuvre des stratégies intégrées visant à promouvoir des modes de vie sains et l'intégration sociale.
13. **Investir et s'engager à assurer l'accès universel à l'eau potable et à un assainissement approprié** en impliquant dans la mesure du possible la société civile et autres partenaires.

Actions recommandées : assurer l'équité sociale et économique

14. **Utiliser les transferts monétaires et alimentaires**, ainsi que d'autres systèmes de protection sociale (banques alimentaires, cuisines communautaires, réserves alimentaires d'urgence, etc.) pour permettre aux populations vulnérables d'accéder à une alimentation saine, tout en tenant compte des croyances, de la culture, des traditions, des habitudes et des préférences alimentaires des différentes communautés, dans une perspective de respect de la dignité humaine et pour éviter d'aggraver leur marginalisation.
15. **Réorienter les programmes d'alimentation scolaire** et ceux d'autres services de restauration institutionnelle afin de proposer des aliments sains, locaux et régionaux, de saison et issus d'un mode de production durable.
16. **Promouvoir un emploi décent pour tous**, notamment à travers des relations économiques équitables, des salaires justes et de meilleures conditions de travail au sein du secteur agroalimentaire, en intégrant pleinement les femmes.
17. **Encourager et soutenir les activités d'économie sociale et solidaire** en accordant une attention particulière aux activités qui permettent des moyens d'existence durables aux populations marginalisées tout au long de la chaîne alimentaire et facilitent l'accès à une alimentation saine tant en ville qu'à la campagne.
18. **Promouvoir les réseaux et les initiatives locales** (tels que les jardins communautaires, les cuisines communautaires, les banques alimentaires sociales, etc.) qui contribuent à l'intégration sociale et fournissent des aliments aux personnes marginalisées.

19. **Promouvoir l'éducation, la formation et la recherche participatives** afin de renforcer l'action locale pour accroître l'équité sociale et économique, encourager des approches fondées sur les droits, combattre la pauvreté et faciliter l'accès à des aliments nutritifs et adaptés.

Actions recommandées : appuyer la production alimentaire

20. **Promouvoir et renforcer la production et la transformation alimentaire urbaines et périurbaines** basées sur des approches durables, et intégrer l'agriculture urbaine et périurbaine dans les plans de résilience des villes.
21. **Veiller à assurer la cohérence entre la production, la transformation et la distribution dans les villes et les régions rurales voisines**, en donnant la priorité aux petits producteurs et aux exploitations familiales, et en portant une attention spécifique aux femmes et aux jeunes.
22. **Appliquer une approche écosystémique pour un aménagement et une gestion du territoire holistiques et intégrés**, en collaboration avec les autorités urbaines et rurales et d'autres gestionnaires de ressources naturelles, en combinant des éléments du paysage, par exemple dans des stratégies de réduction des risques, pour encourager la production agro-écologique, la protection de la biodiversité et des terres cultivées, l'adaptation au changement climatique, les activités touristiques et de loisirs et d'autres services écosystémiques.
23. **Protéger et permettre un accès et une occupation sûrs des terres** pour une production alimentaire durable dans les régions urbaines et périurbaines, et en particulier des terrains destinés aux jardins communautaires et aux petits producteurs, par exemple grâce à des banques foncières ou des fiducies foncières communautaires ; rendre accessibles des terrains municipaux pour une production agricole locale et encourager l'intégration des programmes et plans d'aménagement du territoire et de développement urbain.
24. **Contribuer à offrir des services aux producteurs installés dans et autour des villes**, en leur proposant notamment des formations techniques et une aide financière (crédit, technologie, sécurité alimentaire, accès aux marchés, etc.) afin de créer un système alimentaire multigénérationnel et économiquement viable qui intègre des éléments tels que le compostage de déchets alimentaires, les eaux grises issues de la consommation humaine, l'énergie produite à partir des déchets, etc., tout en s'assurant qu'ils ne rivalisent pas avec la consommation humaine.
25. **Soutenir les circuits alimentaires courts**, les organisations de producteurs, les réseaux et plateformes mettant en relation les producteurs et les consommateurs, et d'autres systèmes de commercialisation qui intègrent l'infrastructure socio-économique du système alimentaire urbain qui relie les régions urbaines et rurales. Cela pourrait inclure les initiatives d'économie sociale et solidaire lancées par la société civile ainsi que les systèmes de marchés alternatifs.
26. **Améliorer la gestion et la réutilisation des eaux (usées)** dans l'agriculture et la production alimentaire en développant des politiques et des programmes de façon participative.

Actions recommandées : approvisionnement et distribution alimentaires

27. **Déterminer les flux de nourriture qui circulent vers et à travers la ville** afin d'assurer l'accès physique à des aliments frais abordables dans les quartiers défavorisés ou mal desservis tout en adoptant une planification durable des transports et de la logistique visant à réduire les émissions de CO₂ grâce aux carburants et aux moyens de transport alternatifs.
28. **Favoriser la mise en place de meilleures technologies et infrastructures pour le stockage, la transformation, le transport et la distribution des aliments**, en reliant les zones périurbaines et rurales voisines pour permettre une consommation d'aliments de saison et pour réduire l'insécurité alimentaire ainsi que la perte et le gaspillage d'aliments et de nutriments, tout en privilégiant un large éventail d'entreprises alimentaires de petite et moyenne taille dans au long de la chaîne alimentaire, susceptibles de fournir des emplois décents et stables.

29. **Évaluer, réviser et/ou renforcer les systèmes de contrôle alimentaire** en mettant en place une législation et une réglementation locales de sécurité alimentaire qui (1) garantissent que les producteurs et fournisseurs tout au long de la chaîne alimentaire agissent de façon responsable ; (2) éliminent les obstacles qui empêchent les petits producteurs et les agriculteurs familiaux d'accéder au marché ; et (3) tiennent compte de l'innocuité alimentaire, de la santé et de l'environnement.
30. **Réviser la politique des marchés publics et du commerce** pour faciliter l'approvisionnement alimentaire en circuits courts garantissant aux villes un approvisionnement en aliments sains, tout en favorisant l'accès à l'emploi, des conditions de production justes et une production durable pour les producteurs et les consommateurs les plus vulnérables, exploitant ainsi le potentiel du marché public pour contribuer à la concrétisation du droit à l'alimentation pour tous.
31. **Apporter un soutien à la politique et aux programmes liés aux marchés publics de la ville**, notamment les marchés fermiers, les marchés informels, les marchés de détail et de gros, les restaurants et autres distributeurs de produits alimentaires, en reconnaissant les spécificités de chaque ville en ce qui concerne l'intégration des acteurs privés et publics dans leurs systèmes de marché.
32. **Améliorer et étendre les infrastructures** qui mettent en relation les acheteurs urbains avec les vendeurs urbains, périurbains et ruraux tout en favorisant la cohésion sociale et la confiance, en encourageant l'échange culturel et en offrant des moyens d'existence durables, en particulier aux femmes et aux jeunes entrepreneurs.
33. **Reconnaître la contribution du secteur informel** aux systèmes alimentaires urbains (en termes d'approvisionnement en nourriture, de création d'emplois, de promotion de régimes alimentaires locaux et de gestion environnementale) et lui fournir un soutien et une formation adaptés dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les régimes alimentaires durables, la prévention et la gestion des déchets.

Actions recommandées : prévenir le gaspillage alimentaire

34. **Inciter les acteurs du système alimentaire à évaluer et à surveiller les pertes alimentaires et la réduction des déchets** à tous les stades des filières alimentaires de la métropole (production, transformation, emballage, préparation, conditionnement et manipulation, réutilisation et recyclage) et assurer une planification et une conception holistiques, la transparence, la responsabilité et l'intégration politique.
35. **Sensibiliser à la perte et au gaspillage d'aliments par le biais d'événements et de campagnes**; identifier les principales cibles telles que les établissements scolaires, les marchés communautaires, les magasins d'entreprise et d'autres initiatives d'économie solidaire ou circulaire.
36. **Collaborer avec le secteur privé ainsi qu'avec des organismes communautaires, de recherche et d'éducation** pour créer et modifier, le cas échéant, les politiques et les réglementations municipales (par ex. les procédures, les normes en matière de classement et d'apparence, les dates d'expiration, etc.) permettant d'empêcher le gaspillage ou de récupérer en toute sécurité des aliments et des emballages en appliquant la hiérarchie de gestion des déchets alimentaires.
37. **Faire des économies de nourriture en facilitant la récupération et la redistribution d'aliments sains et nutritifs pour la consommation humaine** et, le cas échéant, d'aliments qui risquent d'être perdus, jetés ou gaspillés dans les processus de production, de fabrication et de vente, ainsi que dans la restauration, le commerce de gros et l'hôtellerie.